

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		MEDECIN ALLERGOLOGUE											
Nature de l'activité (1)		10 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux			
N° SIRET												si exercice en société (2)	AV	Nombre d'associés	AS
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL				
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA				AT	<input checked="" type="checkbox"/>				
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés	AP			Salaires nets perçus	AR			
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA													
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	139 026	100,00 %	
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB			
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC			
	4	Montant net des recettes										AD	139 026	100,00%	
	5	Produits financiers (4)										AE			
	6	Gains divers (5)										AF	4 131	2,97 %	
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	143 157	102,97 %	
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	2 686	1,93 %	
	9	Frais de personnel Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	3 982	2,86 %	
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	3 216	2,31 %	
	11	Taxe sur la valeur ajoutée										BD			
	12	Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale										JY	683	0,49 %	
	13	Autres impôts										BS	1 418	1,02 %	
	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	5 755	4,14 %	
	15	Loyer et charges locatives										BF	11 079	7,97 %	
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	1 542	1,11 %	
	17	Entretien et réparations											1 655	1,19 %	
	18	Personnel intérimaire											2 686	1,93 %	
	19	Petit outillage (11)											798	0,57 %	
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité											1 120	0,81 %	
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)											2 801	2,01 %	
	22	Primes d'assurances											1 007	0,72 %	
	23	Frais de véhicules (12)											2 580	1,86 %	
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...													
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...											14	0,01 %	
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires			BT	13 759				BK	16 937	12,18 %	
			dont cotisations facultatives Madelin	BZ	3 178		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	BU							
26	Frais de réception, de représentation et de congrès											102	0,07 %		
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone											3 935	2,83 %		
28	Frais d'actes et de contentieux											278	0,20 %		
29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	683	0,49 %		
30	Autres frais divers de gestion											870	0,63 %		
31	Frais financiers (14)										BN	521	0,37 %		
32	Pertes diverses (15)										BP				
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	66 352	47,73 %		

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **MEDECIN ALLERGOLOGUE**

N° SIRET

10 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	76 805 55,25 %		
		35	Plus-values à court terme (16)					CB			
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	1 160 0,83 %		
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	77 965 56,08 %		
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF			
		40	Frais d'établissement (19)					CG			
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	4 060 2,92 %		
		42	Moins-value à court terme					CK			
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS			CL	4 877 3,51 %		
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont l'abondement sur l'épargne salariale			CT	
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »			CO	
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »			CQ	2 630
		44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM	252 0,18 %		
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	9 189 6,61 %			
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	68 776 49,47 %			
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX				
		Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY				
		dont montant de la TVA afférente aux honoraires récédés :					CZ				
6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU				
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.										
Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)			
Modèle(s)	Type (1)			(2)	Type de carburant (3)						
	T		X			7 651					
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A	B			

2035 moyenne, en euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2020 des Adhérents BNC d'ARCOLIB